

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat « **Pour un journal communal comme plateforme de communication** »

Commission composée de :

Allora Cédric
Bartolone Santino
Durussel Véronique
Gosteli-Jaquemet Danielle
Graff Patrick
Schweizer Pierre-Alain
Genoud-Champeaux Marie-Dominique (premier membre)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission avait pour but d'étudier ce postulat afin de décider de le prendre en considération, ou non.

Elle s'est réunie une fois, le lundi 3 avril 2017, en présence de M. le Syndic Frédéric Borloz, en charge de la communication, que nous remercions pour sa participation et les informations qu'il nous a transmises.

BREF HISTORIQUE

Le postulat étudié, daté du 28 décembre 2016, émane du groupe Alternative-les-Verts, descendant du groupe Alternative qui avait déposé, le 14 juin 2007, une motion demandant la création d'un journal communal. Cette dernière avait elle-même été précédée par une Interpellation du groupe Radical, datée du 9 novembre 2006, demandant à la Municipalité de définir sa politique de communication.

Répondant à l'interpellation et à la motion, la Municipalité d'Aigle engageait le 1^{er} juillet 2008 une chargée de communication à 40% en la personne de Corinne Moesching, consultante et journaliste indépendante. Le travail de cette dernière aboutira d'abord à la création d'une page communale mensuelle dans le Régional, puis à la création de l'Aigle Infos, le magazine de la Municipalité, qui paraissait pour la première fois en septembre 2011. Notons que le temps de travail actuel de Corinne Moesching est de 80%.

POSTULAT

Avec ce nouveau postulat, le groupe Alternative-les-Verts demande à la Municipalité de faire évoluer ce journal, d'en enrichir le contenu avec différentes rubriques concernant le Conseil communal, les partis et les associations aiglones tout en restant « neutre », ainsi que de le rebaptiser « Aigle Infos, Journal communal ».

DISCUSSION

M. Frédéric Borloz a donné à la Commission les informations nécessaires à son travail, concernant l'actuel magazine de la Municipalité, dont voici un écho :

- Le but de la Municipalité est de proposer aux aiglons un magazine aux contenus de qualité, qui reflète la vie de la commune, sans devenir pour autant un amas d'informations hétéroclites ou encore une tribune pour les partis.

Aigle Infos est un outil de communication de proximité, destiné à la population d'Aigle. Il se doit de garder une ligne sérieuse et neutre.

- Le magazine paraît 3 fois par année pour un coût de Fr. 50'000.-. En 2011, il paraissait 4 fois par an, puis a été réduit à 3 fois pour des raisons d'économies budgétaires.

Il va de soi que si nous souhaitons augmenter le nombre de parutions, le coût augmentera en conséquence. Même constat d'accroissement du coût si la formule devient plus importante.

- Actuellement, la Commune écrit les textes du journal et propose à certaines entités d'y contribuer. Par exemple, le numéro du 17 Mars 2017 contient un article de l'AJA et le prochain numéro devrait proposer une présentation de l'Association Amis.

Notons qu'en cas de formule enrichie, l'une des difficultés sera de trouver de bons rédacteurs pour les rubriques supplémentaires.

Pour que la Commission puisse comparer le format d'Aigle Infos à d'autres journaux communaux, M. Borloz avait apporté quelques publications des communes environnantes, par exemple Le Leysinou de Leysin, Le Boyard d'Ollon-Villars, le Journal de Bex ou encore Inspiration, journal des TPC, entre autres. La Commission a pu constater que les stations touristiques, comme Leysin, ont des formules plus fournies destinées à mettre en valeur leurs atouts.

Puis M. Borloz a évoqué les périodiques régionaux, comme Le Régional, ou même 24 Heures, qui donnent régulièrement sa place à Aigle, mais ne constituent pas une information spécifique à notre district. Seul « Le Point Chablais », mensuel rédigé par des bénévoles, le fait partiellement. Le constat est qu'il manque probablement un véritable journal local, limité au district d'Aigle, qui pourrait ressembler à ce qu'était « Le Messenger des Alpes ». Pour appuyer son propos, M. Borloz avait apporté un dossier d'archives de ce journal, que les membres de la Commission ont feuilleté avec un plaisir certain.

Revenant à Aigle Infos, M. Borloz nous a encore fait savoir qu'il était envisageable de faire évoluer la formule actuelle, en la renforçant avec, par exemple, des encarts pour des articles de fond.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION

Reprenant le texte du postulat et les informations que nous avons reçues, nous avons constaté que l'actuelle formule d'Aigle infos répond déjà en partie à ce qu'il demande. Ainsi, les informations communales, les manifestations organisées sur la Commune et les informations des associations y trouvent leur place.

Par contre, la Commission constate que, Aigle Info ne paraissant que 3 fois par an, l'agenda note des manifestations qui sont parfois déjà passées lors de sa distribution, ce qui est un réel inconvénient.

Nous relevons encore une contradiction dans le texte du postulat qui dit à la fois que Aigle Infos pourrait accueillir des communications des partis politiques et qu'il doit rester neutre. La Commission a tranché, laissant tomber l'aspect politique afin de respecter la neutralité du journal.

Finalement, la Commission propose de garder le magazine dans son format actuel, mais en le renforçant.

CONCLUSIONS

La Commission se prononce à l'unanimité pour une prise en considération partielle du postulat, qui pourrait se combiner avec l'actuelle publication.

En ce sens et avec l'approbation du représentant du groupe Alternative-les-Verts, elle modifie les conclusions du postulat comme suit :

- 1) Nous demandons que le futur journal offre, en plus des informations municipales, un contenu enrichi avec des rubriques concernant le Conseil communal.

Exemples d'informations utiles :

- Décisions du Conseil communal,
 - Manifestations diverses organisées dans la Commune (soupers de soutien, marchés, débats publics, accueil de personnalités, etc.),
 - Informations écrites concernant ou venant des associations.
- 2) En corollaire, nous souhaitons que le magazine de la Municipalité soit rebaptisé : Aigle Infos, Journal communal.

VŒU

La Commission émet le vœu que la Municipalité présente un Préavis dans lequel le futur Aigle Infos paraîtrait 6 fois par an et serait augmenté, 2 ou 3 fois par an, d'un encart sur un sujet de fond comme, par exemple, un point sur les États Généraux.

Aigle, le 13 avril 2017

Pour la Commission
Marie-Dominique Genoud-Champeaux

